



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 30 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 juillet 2009

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE  
NIORT ET LA FEDERATION DES  
PHOTOGRAPHES DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 10 juillet 2009

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Elsie COLAS -

**Secrétaire de séance :** M. Patrick DELAUNAY -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Chantal BARRE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2009

DELIBERATION D20090277

### SECRETARIAT GENERAL

### **PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA FEDERATION DES PHOTOGRAPHES DES DEUX-SEVRES**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le règlement européen du 13 décembre 2004 fait obligation aux Etats membres de l'Union Européenne de délivrer des passeports biométriques au plus tard à compter du 28 juin 2009.

La réalisation d'un passeport biométrique nécessite la prise d'une photographie par un photographe professionnel ou au moyen d'une cabine automatique.

Conformément aux dispositions de l'article 104 de la loi de finances rectificative pour 2008, Madame le Maire souhaite faire usage de la possibilité qui lui est ouverte par cette disposition, de ne pas procéder au recueil de l'image du demandeur.

La Fédération des photographes des DEUX-SEVRES est venue s'associer à cette initiative en proposant de consentir aux personnes à faible revenu une remise sur le prix des photographies que ses membres seront amenés à réaliser pour ces personnes en vue de la confection d'un passeport biométrique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le protocole à souscrire avec la Fédération des photographes des DEUX-SEVRES portant engagement de consentir une remise aux personnes à faible revenu pour lesquelles ses membres seront amenés à prendre une photographie en vue de la réalisation d'un passeport biométrique,
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit protocole.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Christophe POIRIER**